



HAL
open science

Français inclusif: un évènement linguistique pour un évènement historique. À propos de "Les Défis de l'écriture inclusive"

My Alpheratz

► To cite this version:

My Alpheratz. Français inclusif: un évènement linguistique pour un évènement historique. À propos de "Les Défis de l'écriture inclusive". *Le Français Moderne - Revue de linguistique Française*, 2023, Questions aux politiques linguistiques francophones, 1, pp.133-142. hal-04219209

HAL Id: hal-04219209

<https://hal.science/hal-04219209v1>

Submitted on 26 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Français inclusif : un événement linguistique pour un événement historique

À propos de *Les défis de l'écriture inclusive*¹

ALPHERATZ

Sortir « l'écriture inclusive » de la polémique, rassembler les points de vue linguistiques parfois divergents sur ce phénomène et en éclairer les enjeux symboliques et sociaux, ainsi que les implications pour les sciences du langage, tel est l'objectif annoncé d'Alain Rabatel et Laurence Rosier, directeurs² de cet ouvrage collectif.

Si les linguistes qui proposent ici leur analyse utilisent des termes métalinguistiques concurrents (*écriture inclusive/français inclusif/langage égalitaire/langage non sexiste/rédaction épiciène*), iels³ s'accordent cependant pour reconnaître que ce phénomène affectant la flexion de genre en français ne se réduit pas à l'insertion de caractères typographiques au sein des unités (ex. *auteur.rice.s*), mais recouvre plusieurs processus d'évitement d'un genre masculin à valeur sémantique neutralisante du genre, dans le cadre d'une pensée relative à l'égalité, l'expression et l'identité de genre⁴, et affectant tous les niveaux du système de la langue.

¹ Alain Rabatel et Laurence Rosier (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, 2019, Louvain-la-Neuve, Éditions EME. Nous écrivons en français inclusif. Chaque première occurrence au genre neutre fait l'objet d'une note de bas de page pour l'explicitier aux lecteurs (proposition de genre neutre pour *lecteurs/lectrices*.)

² Proposition de genre neutre pour *directeurs/directrices*.

³ « Rare. Pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier (*iel*) et du pluriel (*iels*), employé pour évoquer une personne quel que soit son genre. *Iel se définit comme non binaire. Les stagiaires ont reçu les documents qu'iels doivent signer.* » (Dictionnaire *Le Robert* en ligne, disponible sur : <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/iel>.) [Page consultée le 12/02/2023].

⁴ La définition de « genre » (social) que nous employons est celle des *Principes de Yogyakarta* communément reprise par les études de genre et qui porte lignes directrices pour les politiques publiques de la France, de l'Europe et de l'ONU en 2022 : « L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire. », disponible sur : <http://yogyakartaprinclples.org/introduction-fr/> [Page consultée le 14/11/2022].

Afin de choisir entre tous ces termes, et pour sortir de la position acritique consistant à reprendre le terme « écriture inclusive », forgé par le sens commun et propre à véhiculer des évidences qui n'en sont pas (entre autres que l'inclusivité de genre en langue ne concernerait que l'écriture), nous choisissons d'employer ici le terme métalinguistique de « français inclusif », que nous entendons comme « l'ensemble des variations langagières fondées sur la notion de genre, en particulier sur le rejet d'une hiérarchie entre les représentations sociales ou symboliques qui sont associées aux genres grammaticaux, ces variations ayant pour objectif d'inclure et de visibiliser tous les genres dans la langue comme dans la pensée » (Alpheratz 2018, p. 50).

Notre point principal est de considérer « le français inclusif » comme un « événement linguistique ». En effet, s'appuyant sur le travail de Jacques Guilhaumou (1996), Rabatel et Rosier (2019, p. 7) ne comprennent pas seulement le phénomène comme un événement *discursif*, c'est-à-dire constitué de configurations énonciatives singulières et individuelles formulant un événement historique (l'avènement de l'inclusivité comme pensée politique), mais comme des configurations *langagières*, qui sont entrées dans le langage commun et dépassent l'événement discursif d'où ils proviennent, relevant par conséquent de l'événement *linguistique*⁵.

Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (2002, p. 247) donnent comme exemple d'événement discursif devenu événement linguistique l'énoncé « la Langue Française » employé par le dictionnaire de l'Académie (1694) et qui nomme « un premier état de la langue française » (*ibid.*). Or, sans ses majuscules, cet énoncé ne renvoie plus à cet événement historique, mais à un sens passé dans le langage courant et que cet événement discursif a fait advenir, passant ainsi au stade d'événement linguistique. L'autre exemple de cette distinction est la création de « L'Assemblée nationale » par Sieyès le 16 juin 1789 (Guilhaumou 2006, § 73), événement discursif nommant l'« Assemblée des représentants connus et vérifiés de la Nation française » (*ibid.*) et ne faisant aujourd'hui plus référence à cet événement historique précis que fut cette assemblée, mais au pouvoir démocratique français. L'événement discursif est une innovation linguistique qui nomme une réalité historique, tandis que l'événement linguistique est un état qui permet la stabilisation de cette innovation et son entrée dans la langue commune.

De cette approche historique résulte un effort partagé dans l'ouvrage collectif dirigé par Rabatel et Rosier pour retracer les étapes de la polémique déclenchée par le phénomène. La parution d'un manuel chez Hatier en 2017 ayant recours à la « double flexion partielle⁶ » (ex. *agriculteur.rices*) est pour Rabatel et Rosier le point de départ

⁵ Nous reprenons ici la distinction entre « événement discursif » et « événement linguistique » détaillée par Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, pp. 244-249.

⁶ Alpheratz 2018, p. 227. Les autres propositions métalinguistiques pour « double flexion partielle ou totale » sont : « doublet partiel et intégral » (Charaudeau 2019, Van Raemdonck 2019), « doublet entier ou abrégé, forme double » (Elmiger, Schaeffer-Lacroix & Tunger 2019), « doublet complet ou doublet abrégé » (Gardelle 2019), « formes appariées » (Klinkenberg 2019) ; « formes tronquées » se rencontre parfois (*passim*). Le terme « doublet » avec ce nouveau sens a été proposé par Eliane Viennot en 2014 (p. 54). Or, le terme « doublet » possédait déjà un autre sens en métalangue, en désignant des mots « de même origine mais de forme et de signification différente. *Les mots (...) sacrement et serment, rédemption et rançon, captif et chétif, natif et naïf sont des doublets* » selon le dictionnaire

de cette polémique dont Rosier explique la violence en s'appuyant sur un ensemble de travaux en sociologie et sociolinguistique. Le « fétichisme de la langue » que Bourdieu et Boltanski considèrent « comme défense de la langue dominante » (Rosier 2019, p. 42), la typologie de nos rapports à la langue par Anne-Marie Houdebine (*ibid.* pp. 43-44), ainsi que le rôle de la polémique dans la gestion du dissensus en démocratie selon Ruth Amossy (*ibid.* pp. 45-46) lui permettent d'étudier les raisons de cette violence et le sentiment d'agression que peuvent ressentir des sujets parlants ayant intériorisé la norme, selon une théorie de Deborah Meunier (*ibid.* p. 47).

Bernard Cerquiglini et Jean-Marie Klinkenberg rappellent que la polémique ayant suivi la parution de ce manuel n'est qu'un épisode de plus au sein de l'histoire plus large de la lutte pour plus d'égalité et de visibilité par le corps social au moyen de la langue. Si cette lutte trouve toutes les ressources morphologiques nécessaires pour féminiser les noms de métier (Cerquiglini 2019, p. 28), elle se heurte au processus d'institutionnalisation de la langue au cours des siècles, qui en a fait triompher une vision essentialiste et puriste, laquelle ne voit pas la langue comme un objet en rapport avec les contingences sociales, mais comme un code que les sujets parlants dégradent par le seul fait de s'en servir (Klinkenberg 2019, pp. 18-19).

Haut fonctionnaire dans les institutions s'occupant de langue française, Cerquiglini était au meilleur poste pour observer les manœuvres que l'Académie française fomenta pendant trente ans pour tenter d'empêcher la féminisation des noms de métiers. Il nous montre ce que l'acharnement et les arguments prétendument linguistiques de l'Académie avaient d'irrationnel, rappelant que la flexion au féminin des noms de métier était en usage dès le Moyen Âge (Cerquiglini 2019, p. 28) et que le « féminin conjugal » (« la générale » pour parler de l'épouse d'un général) n'apparaît qu'au XVIII^e siècle (*ibid.*, p. 29). Pourquoi un tel acharnement de la part de l'Académie ? Surtout pour une affaire d'autorité, nous dit Cerquiglini : « l'Académie française a vu dans la féminisation une mise en cause de son statut, de ses missions, de son pouvoir. » (*ibid.*, pp. 33-34). En outre, cette évolution du français oppose alors cette confrérie d'amateurs⁷ très aristocratiques aux linguistes de la Sorbonne, réputée républicaine (*ibid.*, p. 34).

L'intérêt pour la conscience linguistique du sujet parlant, soit son rapport réflexif avec son usage de la parole (Guilhaumou 1996, p. 115) est partagé par les linguistes proposant des études comparées interlangues. Ul⁸ ressort d'une enquête menée par Daniel Elmiger, Eva Schaeffer-Lacroix et Verena Tunger auprès de 21 personnes sur l'évaluation et l'application des recommandations en matière d'inclusivité de genre dans la langue administrative dans la Suisse plurilingue que ces recommandations sont pratiquées à l'unanimité par les personnes interrogées, et ne font pas l'objet d'une remise en question idéologique, malgré le témoignage de certaines réserves au sein des bureaux d'égalité (Elmiger, Schaeffer-Lacroix & Tunger 2019, p. 138-139).

CNRS-ATILF (disponible sur <https://www.cnrtl.fr/definition/doublet>).

Page consultée le 12/02/2023

⁷ Proposition de genre neutre pour *amateurs/amatrices*.

⁸ En 2014, Katy Barasc et Michèle Causse proposent un pronom de genre commun *ul* en le composant à partir de la première et de la dernière lettre du mot *universel* dans *Requiem pour il et elle*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

Ciels⁹-ci identifient que les résistances relèveraient davantage de la variation diaphasique, pour des raisons diverses. Le découpage géopolitique et linguistique de la Suisse qui possède quatre langues nationales (allemand, français, italien, romanche), où chaque canton a sa propre autonomie politique, joue dans l'application des directives, plus contraignantes pour le langage administratif que pour le langage juridique (*ibid.*, p. 140). La diversité des modalités déontiques des textes régulateurs s'accompagne d'autres critères de rédaction – compréhensibilité, lisibilité, sécurité juridique (*ibid.*, p. 141). Les germanophones pratiquent la féminisation de manière systématique, tandis que les francophones ont une approche pragmatique qui privilégie parfois l'élégance (*ibid.*, p. 143) ; seuls les systèmes de la langue rendent parfois l'italien inapte à l'application des directives, mais ce point n'est pas explicité (*ibid.*, p. 144), tandis qu'en allemand, l'indifférenciation de genre au pluriel la facilite (*ibid.*, p. 146). Par ailleurs, pour produire des textes officiels non sexistes, les sujets parlants des différentes langues doivent à la fois faire coordonner des exigences de natures différentes et en même temps rassembler un ensemble de prérequis en matière de savoirs et de compétences linguistiques (*ibid.*, pp. 145-146).

Dans son étude comparée français-anglais, Laure Gardelle arrive à la même conclusion : les réformes en faveur de l'inclusivité se heurtent moins à une remise en question de leur pertinence sociologique qu'à des obstacles linguistiques. En anglais, le sens des réformes préconise une « indifférenciation » par un terme qui ne précise pas le sexe (ex. *police officer* au lieu de *policeman*) (Gardelle 2019, p. 156). Selon son analyse, cette indifférenciation se heurte au manque d'économie de ces termes indifférenciés par rapport à *man* (ex. *person* est plus long) ou bien à des raisons sémantiques (haut degré d'individualisation de *person* par rapport à *man/woman*, connotations négatives ou techniques de ces termes, par ex. *firefighter* senti comme davantage technique que *fireperson*) (*ibid.*).

Certains processus ont également un coût cognitif. En français, la double flexion totale (par ex. *les étudiants et les étudiantes*) peut introduire une distinction de sexe dans le traitement du message qui n'est pas pertinent, selon le Principe de Pertinence de Sperber et Wilson (1995) (Gardelle 2019, pp. 170-171). Ce coût est levé par la double flexion partielle (par ex. *les lecteur.rice.s*) qui présente « un même ensemble ramifié » permettant de ranger *les lecteurs* et *les lectrices* dans la même classe mais perturbant alors le codage phonologique lors de la lecture (*ibid.*, p. 171).

Patrick Charaudeau retrace les évolutions du discours sur la langue en cherchant à réhabiliter les grammaires accusées de sexisme des siècles précédents, rappelant les préoccupations techniques et politiques de leurs auteurs¹⁰ : donner une graphie stable à une diversité de sons dans un territoire où cohabitaient les dialectes, trouver des règles pour favoriser l'euphonie, l'élégance ou la logique, participer à asseoir un pouvoir étatique et intellectuel, contribuer à l'identité d'un peuple (Charaudeau 2019, pp. 99-101). Il concède cependant que toute grammaire est dans une relation de dépendance avec l'idéologie de la séquence historique où elle voit le jour (*ibid.*, p. 101), ce qui lui permet de nuancer les accusations de « sexisme de la langue » d'Éliane Viennot (2014) tout en reconnaissant qu'il serait bien en peine « de laver

⁹ Proposition de genre neutre pour *ceux/celles*.

¹⁰ Le masculin est intentionnel, ces grammaires ayant été écrites par des hommes.

cette expression [*le masculin l'emporte sur le féminin*] de tout soupçon de domination masculine » (*ibid.*, p. 99).

Sa vigilance vis-à-vis des risques d'anachronisme dans les interprétations contemporaines du discours grammatical se retrouve chez Dan Van Raemdonck (2019), qui reproche à Éliane Viennot (2014), tenante de la réactivation de l'accord de proximité, de ne pas s'appuyer sur une étude de corpus et des données chiffrées pour évaluer la place que celui-ci avait dans les usages, avant les interventions en faveur du masculin de la part de Vaugelas et de ses successeurs à partir de 1647. Ce type d'études étant rares à l'heure où nous écrivons ces lignes, lui-même ne s'appuie que sur une seule étude de Marie-Louise Moreau (2019) pour montrer que l'accord au masculin dans le groupe nominal et en position attributive n'était pas une invention imposée d'en haut au XVII^e siècle, mais un accord prévalant dans les usages en moyen français (*ibid.*, p. 81). Ajoutons que compte tenu de la spécialité de Viennot – les écrits des femmes politiques de la Renaissance – le travail de l'historienne de la littérature se concentre moins sur l'aspect quantitatif des usages que sur l'ensemble des modalités injonctives qui ont été mises en œuvre pour le favoriser, par une analyse diachronique du discours grammatical.

Van Raemdonck soutient que le discours sur la langue est *encore* sexiste, par la violence symbolique qu'il perpétue envers les femmes : « La langue n'est pas sexiste. Ce sont les discours que l'on a tenus et que l'on tient encore sur elle qui l'ont été (et le sont), pétris qu'ils étaient (et sont) des idéologies et stéréotypes au service de l'abus de position dominante hétéromâle » (Van Raemdonck 2019, p. 82). Jean Szlamowicz nous fournit un exemple récent de discours grammatical qui n'a pas conscience de son propre biais cognitif androcentrique : « C'est du reste plutôt ainsi qu'il faudrait interpréter cette tendance lourde des langues du monde entier à utiliser le masculin comme neutre : parce que le féminin renvoie à une singularité originelle, au lien primordial, biologique, existentiel et universel qu'est le lien maternel. [...] » (Szlamowicz 2018, p. 18).

En mettant en rapport le « féminin » et une caractérisation biologique – la maternité – ce qui interdirait au genre grammatical féminin d'avoir une valeur sémantique neutre, le linguiste ne se rend pas compte qu'il fait du « masculin » quelque chose qui n'aurait aucune singularité, alors même que les liens étroits entre ce genre social et le pouvoir ou la violence (Delphy 1997, Peytavin 2021) pourraient aussi être vus comme des singularités interdisant également à ce genre grammatical d'avoir une valeur sémantique neutre. L'absence de conscience de biais cognitifs dans le discours scientifique, la justification de hiérarchies grammaticales par des hiérarchies sociales au profit des hommes, voilà précisément les « idéologies et stéréotypes au service de l'abus de position dominante hétéromâle » dans le discours grammatical dont parle Van Raemdonck.

Parce que le français inclusif associe le masculin comme catégorie morpho-syntaxique et le masculin comme valeur sémantico-référentielle, le discours grammatical qui s'y intéresse s'interroge sur ce qui peut être considéré comme « neutre » en langue comme en discours. Klinkenberg considère qu'un mot comme *lectorat*, hyperonyme qui ne discrimine aucun genre, contrairement à *lecteur*, contribue davantage à l'inclusion des femmes par « neutralisation » (Klinkenberg 2019, p. 22), mais que cette neutralisation est moins appropriée que la double flexion (par ex. *les candidats et les candidates*) dans le cadre d'une politique

cherchant à reconnaître le rôle des femmes dans la société (*ibid.* pp. 21-22). Les récents travaux en psychologie contribuent à reconnaître à la double flexion un impact sur la diminution des stéréotypes de genre (Gygax, Zufferey & Gabriel 2021).

Pour que le masculin ne soit plus le genre qui prévaut dans le cas de l'accord des mots qui se rapportent à des substantifs de genres différents, Van Raemdonck prend le parti de proposer une nouvelle désignation métalinguistique des genres grammaticaux en français. Son modèle considère le genre en français comme étant ternaire plutôt que binaire, et propose une classification tripartite fondée sur l'article indéfini *un/un/une* où les mots au masculin tels que nous les connaissons deviendraient des mots « neutres ou le genre non marqué en UN », ces mêmes mots seraient également « le genre marqué en UN + Ø », et les mots au féminin deviendraient des mots au « genre marqué en UNE » (Van Raemdonck 2019, pp. 85-86). Ce modèle présente l'avantage de ne rien changer sur le plan de la règle de l'accord, mais il présente également l'inconvénient de réaliser une homonymie totale (homophonie + homographie) entre mots anciennement masculins devenus « neutres » et mots anciennement masculins devenus « de genre marqué en UN + Ø ».

Si certains¹¹ ne voient pas de solution au problème de l'accord des mots se rapportant à des substantifs de genres différents, c'est qu'ils ignorent ou négligent une solution que les sujets parlants sont en train d'inventer, à savoir des néologismes que nous catégorisons comme « neutres » : *connaissaires, copaines, mae, froeur, curieuZ* (Alpheratz 2019, pp. 60 et 63), etc.

En plus d'apporter une solution à la question sémantique du neutre en lui associant des formes spécifiques, de tels mots résoudre également le problème de l'accord que pose l'introduction dans le dictionnaire *Le Robert* du pronom personnel de troisième personne inclassable en masculin ou féminin *iel(s)*¹²: *ce sont des connaissaires, iels... / iels sont copaines / Mae froeur te posera plein de questions, car iel est curieuZ.*

L'innovation que ces néologismes représentent et l'observation que nous pouvons en faire dans différents genres de discours (Alpheratz 2018) nous amènent à constater le renouvellement d'un certain nombre de thèses théoriques et épistémiques dans le domaine des sciences du langage : augmentation du nombre de grammèmes dont l'inventaire est considéré comme clos (contrairement au lexique), tripartition de la classe grammaticale du genre (Van Raemdonck 2019, p. 86, Alpheratz 2019, p. 63), propositions à application dictionnaire (modèle lexicographique fondé sur une « hypothèse stéréotypique » de Lucy Michel 2016, p. 301, « genre neutre ou genre non marqué en UN » de Van Raemdonck 2019, p. 88, modèle de base aggenre d'Alpheratz 2018, pp. 77-81).

Ces innovations concourent à faire émerger le caractère épistémique d'une communauté qui a les langues inclusives comme outil et la « variation diaéthique » (Alpheratz 2018, p. 57 *sqq*) comme point commun, inscrivant résolument le phénomène dans la catégorie de l'événement linguistique : « Le propre des événements linguistiques, c'est leur capacité créative par le jeu des reconfigurations

¹¹ Proposition de genre neutre pour *certain/certaines*.

¹² Voir note 3.

d'énoncés qui suscitent l'apparition de sens inédits, de sujets imprévus, de thèmes fondateurs. » (Guilhaumou 1996, p. 115).

L'angle mort de cet ouvrage collectif nous semble résider dans le rôle que jouent les identités atypiques sur le plan du genre (par exemple *queer*, transgenres, intersexes, non-binaires) dans cette production de néologismes. Puisque la critique de la bicatégorisation du sexe et du genre, ainsi que la critique des stéréotypes de genre est constitutive de ces identités, l'association qui est faite entre les caractéristiques morpho-syntaxiques du masculin et les hiérarchies sociales ne crée pas seulement une résistance à la norme chez les personnes concernées, elle est consubstantielle à des nécessités fondamentales qui poussent à l'activité néologique, telles que l'expression de soi, le fonctionnement social, la santé mentale, etc. (Ashley 2017, Provitola 2022).

Or, le respect de ces identités de genre atypiques ne va pas de soi, alors même que les études de genre et les politiques publiques françaises¹³, européennes¹⁴ et onusiennes¹⁵ ne cessent de rappeler que le non-respect de l'identité de genre d'un individu constitue une violation d'un droit fondamental et une discrimination.

Si, sur le plan législatif, la France est moteur dans ces politiques publiques internationales¹⁶, la solution linguistique pour remédier à ce non-respect et cette violence se trouve sans doute du côté du monde universitaire anglophone, lorsqu'il recommande « le respect de l'autre en situation de communication. [...] Il n'est alors plus question de savoir « dans l'absolu » s'il est bon de réformer, mais plutôt, en contexte, d'éviter de froisser l'interlocuteur. L'enjeu est plus immédiatement concret, associé à une situation de communication donnée. » (Gardelle 2019, pp. 163-164). Ces considérations ouvrent la voie à une véritable « éthique de la parole », fondée à la fois sur le respect de touz¹⁷ et sur le désir de ne pas participer à la violence fondée sur la perception de l'identité de genre, qui cible particulièrement les personnes transgenres (Blondeel, K., de Vasconcelos, S., Garcia-Moreno, C., Stephenson, R., Temmerman, M., Toskin, I. 2018, p. 34).

¹³ Voir l'article 1 de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000018880606> [page consultée le 30/11/2022].

¹⁴ Voir en particulier les paragraphes 5 et 6 de la résolution 2048 (2015) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, disponible sur <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21736&lang=FR> [page consultée le 30/11/2022].

¹⁵ Voir l'ensemble des Résolutions sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, disponibles sur <https://www.ohchr.org/fr/sexual-orientation-and-gender-identity/united-nations-resolutions-sexual-orientation-gender-identity-and-sex-characteristics> [page consultée le 30/11/2022].

¹⁶ Voir le paragraphe « Les Actions de la France aux Nations Unies » dans « Orientation sexuelle et identité de genre », *Mission permanente de la France auprès des Nations Unies à New York*, disponible sur <https://onu.delegfrance.org/Orientation-sexuelle-et-identite-de-genre> [page consultée le 30/11/2022].

¹⁷ Proposition de genre neutre pour *tous/toutes*.

Français inclusif : un événement linguistique pour un événement historique

Mais quel est cet événement *historique* dont le français inclusif serait l'expression spécifique en tant qu'événement linguistique ? La plupart des linguistes s'accordent à y voir l'avènement des revendications sociales fondées sur le féminisme et le genre, mais ce courant de pensée et ce champ de la science constituent un observatoire trop étroit pour Elmiger, Schaeffer-Lacroix et Tunger, qui tentent une description de ce dont l'inclusivité de genre en langue est l'expression : « Une stratégie inclusive se dessine ici qui se sert de formulations complexes dont certaines permettent de distinguer entre les personnes et leurs caractéristiques physiques ou morales au lieu de les résumer à ces caractéristiques. » (Elmiger, Schaeffer-Lacroix & Tunger 2019, p. 138).

Notre étude structurale proposant la conceptualisation du français inclusif et d'un genre grammatical neutre en français va dans le même sens : le français inclusif ne peut être réduit à la seule caractéristique humaine qu'est le genre, si nous considérons le champ sémantique de l'inclusivité : *école inclusive, économie inclusive, sexualité inclusive* et même *vin inclusif* (Goeyvaerts 2021) ! Cet événement historique dont le français inclusif est l'expression spécifique nous semble plutôt être l'avènement de « l'inclusivité », ou pensée politique ayant pour projet une organisation de la vie servant sa qualité et sa dignité, et pour moyen l'inclusion d'un élément dans un ensemble, dont cet élément fait partie en théorie, mais dont il est exclu en pratique (« élément » et « ensemble » étant à définir suivant la nature du projet, sociétal, environnemental, éducatif, etc.).

La conséquence pour le français inclusif est d'en modifier la définition. Si nous tenons compte du rapport entre français inclusif et inclusivité, alors une langue inclusive n'est pas seulement fondée sur le genre, elle devient une variété fondée sur le traitement non standard des hiérarchies symboliques et sociales associées à des éléments lexicaux ou grammaticaux, et pouvant concerner tous les critères de discrimination (sexe, genre, âge, corps, mobilité, origine géographique, orientation sexuelle, fonctionnement neurologique, classe socio-professionnelle, etc.). (Alpheratz 2019, p. 55).

Alain Rabatel et Laurence Rosier nous livrent une des clés nécessaires pour prendre la mesure du changement de point de vue apporté par cette pensée de philosophie politique qu'est l'inclusivité : dans les politiques publiques, l'inclusivité remplace désormais l'intégration, qu'elle inverse (Rabatel & Rosier 2019, p. 8). Alors que les programmes d'intégration exigent de l'individu exclu qu'il s'adapte à la société, les programmes d'inclusion reconnaissent la responsabilité de la société dans cette exclusion, et obligent celle-ci à se reconfigurer. Cette évolution ne pouvait manquer de se retrouver dans les discours et dans la grammaire. Antoine Meillet lu¹⁸ dit avec plus de concision : « Chaque siècle a la grammaire de sa philosophie (Meillet 1982, p. VIII). »

Alpheratz
Paris Sorbonne Université
alpheratzmy@gmail.com

¹⁸ Proposition de genre neutre pour *le/la* en remplacement du pronom personnel anaphorique *le*.

Bibliographie

- Alpheratz (2018). *Grammaire du français inclusif*, Châteauroux, Vent Solars.
- Alpheratz (2019). « Français inclusif : du discours à la langue ? », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 7-13.
- Ashley, F. (2017). « Qui est-ille ? Le respect langagier des élèves non-binaires, aux limites du droit », *Service social*, 63(2), pp. 35–50. <https://doi.org/10.7202/1046498ar>.
- Blondeel, K., de Vasconcelos, S., García-Moreno, C., Stephenson, R., Temmerman, M., Toskin, I. (2018). « Violence motivated by perception of sexual orientation and gender identity: a systematic review », *Bull World Health Organ*, Jan 1; 96(1):29-41L. doi: 10.2471/BLT.17.197251. Epub 2017 Nov 23. PMID: 29403098; PMCID: PMC5791869.
- Cerquiglini, B. (2019). « La parité dans la langue. Réflexions sur une exception française. », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 27-39.
- Charaudeau, P., Maingueneau, D. (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éditions du Seuil.
- Charaudeau, P. (2019). « Retour sur l'écriture inclusive au défi de la neutralisation en français », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, 2019, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 97-124.
- Delphy, C. (1997). *L'Ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, Paris, Éditions Syllepse, t. 1.
- Elmiger, D., Schaeffer-Lacroix, E., Tunger, V. (2019). « La Rédaction non sexiste en Suisse : pluralité des discours et des pratiques », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 125-150.
- Gardelle, L. (2019). « Écriture inclusive et genre : quelles contraintes systémiques et cognitives à l'intervention sur une catégorie grammaticale et lexicale ? Étude comparée anglais-français », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 151-187.
- Goeyvaerts, S. (2021). *Manifeste pour un vin inclusif*, Paris, Nouriturfu.
- Gygax, P., Zufferey, S. & Gabriel, U. (2021). *Le Cerveau pense-t-il au masculin ? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Paris, Le Robert, coll. « Temps de parole ».
- Guilhaumou, J. (1996). « Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste », *Histoire, épistémologie, langage*, 18/2, pp. 103-126.

- Guilhaumou, J. (2006). « Postface. « La connexion empirique entre la réalité et le discours. Sujet, cognition, langage (Sieyès) », *Discours et événement : L'histoire langagière des concepts* [en ligne], Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, pp. 191-221.
- Klinkenberg, J.-M. (2019). « Quelle écriture pour quelle justice ? "Écriture inclusive" et politique linguistique », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 15-26.
- Meillet, A. (1982). *Linguistique historique et linguistique générale*, Genève, Slatkine, Paris, Champion., coll. « Linguistique ».
- Michel, L. (2016). *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française. Approches sémantiques*, thèse de doctorat (à paraître).
- Moreau, M.-L. (2019). « L'accord de proximité dans l'écriture inclusive. Peut-on utiliser n'importe quel argument ? », dans Dister, A., Piron S. (dirs.), *Discours de référence sur la langue française*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, pp. 351-378.
- Peytavin, L. (2021). *Le Coût de la virilité. Ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes*, Paris, Éditions Anne Carrière.
- Provitola, B. (2022). « Faut-il choisir ? : non-binarité et transidentité dans les cours de langue française », dans Swamy, V. & Mackenzie, L. (dirs.), *Devenir non binaire en français contemporain*, Paris, Éditions Le Manuscrit., coll. « Genre(s) et création », pp. 73-101.
- Rabatel, A., Rosier, L. (dirs) (2019). *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 7-13.
- Rosier, L. (dir.) (2019). « Touche pas à ma langue » : réformes, polémiques et violence verbale sur fond d'enjeux idéologiques », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 41-52.
- Swamy, V. & Mackenzie, L. (dirs.) (2022). « Devenir non binaire : un entretien avec Alpheratz », *Devenir non binaire en français contemporain*, Paris, Éditions Le Manuscrit., coll. « Genre(s) et création », pp. 221-240.
- Szlamowicz, J. (2018). *Le Sexe et la langue. Petite grammaire du genre en français, où l'on étudie écriture inclusive, féminisation et autres stratégies militantes de la bien-pensance*, suivi de *Archéologie et étymologie du genre* de Xavier-Laurent Salvador, Paris, Éditions Intervalles.
- Van Raemdonck, D. (2019). « L'inclusif, entre accord et désaccord ou "Jusqu'à ce que la proximité nous sépare" », dans Rabatel, A., Rosier, L. (dirs.), *Les défis de l'écriture inclusive*, numéro de *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, t. 11.1, Louvain-la-Neuve, Éditions EME, pp. 75-95.
- Viennot, É. (2014). *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.